

GRACQ  
Les Cyclistes Quotidiens  
Groupe de Rixensart  
Contact : Mr N. Selfslagh  
Rue de l'Augette, 53  
1330 Rixensart  
0478 45 20 48  
nicolas.selfslagh@gmail.com

Commune de Rixensart  
**Mme P. Lebon**, Bourgmestre  
**Mr V. Garny**, Echevin de la Mobilité  
Av. de Mérode, 75  
1330 Rixensart



Rixensart, le 23 mai 2020

Concerne : sécurité et respect des mesures de distanciation sociale pour la commune de Rixensart.

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur l'Echevin

Nous vous écrivons afin de vous faire part de nos attentes concernant la mobilité active pendant le déconfinement, lequel s'étalera vraisemblablement sur plusieurs mois, et pourrait être entrecoupé de nouvelles périodes de confinement cette année, voire au-delà.

La période de confinement s'est marquée par une diminution significative du nombre d'automobilistes, et le nombre de personnes se déplaçant à vélo s'est fortement accru à Rixensart. Pour le GRACQ, il est capital d'encourager cet élan et d'éviter un report massif vers la voiture pendant toute la période de déconfinement progressif, alors que les transports publics vont fonctionner en capacité limitée pendant un certain temps encore. Il est donc nécessaire d'adapter la mobilité à la situation actuelle. De plus, le respect de la distanciation sociale d'1,5 m entre les différents usagers est impossible dans de nombreux cas.

On constate notamment que certains cyclistes évitent d'emprunter ou quittent les pistes cyclables encombrées et que des piétons marchent sur la route pour se croiser. Nous vous proposons d'adapter les infrastructures et la mobilité à cette réalité nouvelle qui nous fait face pour encore plusieurs mois à venir afin de rendre ce comportement légitime.

Dans ce contexte, nous avons pris note de l'encouragement des autorités à favoriser les espaces sécurisés pour les modes actifs (cfr le courrier du 16 avril 2020 du ministre Wallon de la Mobilité). En effet, la plupart des infrastructures cyclables et piétonnes ne sont en l'état pas dimensionnées pour une circulation « corona-compatible ».

Pour améliorer la situation et la sécurité de tous sur la commune de Rixensart, nous proposons diverses suggestions suite à nos constatations quotidiennes.

**SECRÉTARIAT  
CENTRAL**

rue de Londres 15  
1050 Bruxelles  
Belgique  
T/F +32 2 502 61 30  
info@gracq.org

1. Renforcer les contrôles de police non seulement pour faire respecter les limitations de vitesse mais aussi et surtout les stationnements gênants principalement sur les pistes cyclables et les trottoirs, afin de mieux protéger les usagers actifs. (Les stationnements illicites sur trottoir empêchent les piétons de respecter les distances de sécurité.)

2. Transformer les rues qui s’y adaptent en **Rue Cyclable** (vitesse limitée à 30km/h, le cycliste utilise toute la largeur de sa bande, les autos ne peuvent dépasser les vélos). Notamment (liste non-exhaustive) :

- a) **Rue Edouard Dereume**: voirie très étroite en zone 30 et en circulation locale. Il n’est pas possible de dépasser de manière légale et sécurisée un cycliste. Le passage en rue cyclable ne devrait donc rien changer en terme de “contrainte” ou “gêne” pour l’automobiliste. Au contraire, pour le cycliste, cela renforce sa place sur la voirie et le fait qu’on ne puisse pas dépasser.
- b) **Avenue de Mérode** (portion entre avenue G. Marchal et place de la vieille taille) et **avenue Georges Marchal**: voirie en zone 30 et en sens unique. Il existe déjà des chevrons dessinés sur le sol au milieu de la voirie ce qui légitime la place du vélo au milieu et empêche tout dépassement dangereux (qui de toute façon ne serait pas légal si le cycliste tenait sa droite, du à la largeur). Le passage en rue cyclable renforce et légitimise la place du cycliste sur la voirie et cela le sécurise.
- c) **Rue de la gare**: voirie partiellement en zone 30, mais qui fait la jonction entre le Ravel (sentier du pèlerin) et le centre de Rixensart (et l’avenue de Mérode pour rejoindre la suite du Ravel).
- d) **Avenue du lac**: Voirie en zone 30 et en sens unique. C’est une voirie “bucolique” qui permet de faire le tour du lac et qui a donc un intérêt “touristique”. Le trafic automobile est censé être purement résidentiel, étant une voie de circulation locale dans le SSC. De plus, il est quasiment impossible pour une voiture de dépasser un cycliste dû aux voitures garées.
- e) **Rue Aviateur Huens**

3. Multiplier à Rixensart les **Zones Résidentielles** où la vitesse est limitée à 20km à l’heure. Les cyclistes et les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique; notamment, mais pas exclusivement, dans les voiries scolaires qui s’y prêtent, comme la rue du Couvent et la rue Lambermont.

4. Déclasser les pistes cyclables sur trottoir (signal D9) en cheminement cycliste non obligatoire (signal F99b), afin d’autoriser les cyclistes à circuler sur la chaussée, notamment, mais pas exclusivement, sur les voiries qui ne sont pas de transit. Cela concerne donc notamment la rue du Monastère, la rue des Volontaires et l’avenue Boulogne-Billancourt. Cela se justifie par le fait que les cyclistes doivent pouvoir circuler sur la chaussée afin de respecter les distances de sécurité avec les piétons. Cette mesure pourrait être accompagnée par une réduction de la vitesse de circulation des voitures à 30km/h.

Avec le déconfinement, il est recommandé aux citoyens de se diriger encore plus vers la mobilité active. Il est dès lors primordial que les infrastructures cyclables soient praticables. Sinon, le risque est que beaucoup d'usagers se tournent vers la bulle rassurante qu'est la voiture avec les problèmes de congestion et de sécurité que cela comporte. A l'inverse, les circonstances se prêtent à des mesures ponctuelles mais rapides permettant d'encourager efficacement les citoyens à continuer à prendre leur vélo au-delà de la période de confinement strict.

Dans l'espoir d'une action coordonnée de votre part, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, notre considération distinguée.

Le Gracq de Rixensart,



B Bourgois



N. Selfslagh

cc. : aux membres du conseil communal (par e-Mail)

Annexe : Lettre de Mr le Ministre Ph. Henry aux communes du 16 avril



GOUVERNEMENT  
WALLON

Aux communes de Wallonie

Namur, le 16 avril 2020

Nos réf. : PHH/JYS/MOB/VIW/JOR/S20-00 (à rappeler) **S20-001617**  
Agent traitant : **Joachim ROMAIN** 081/25.38.47  
E-mail : [Joachim.romain@gov.wallonie.be](mailto:Joachim.romain@gov.wallonie.be)

**Objet : usage des voiries, mobilité active et confinement**

Madame/Monsieur le Bourgmestre,

La crise sanitaire qui nous touche actuellement nécessite des mesures de distanciation « physique » lors de nos déplacements à l'extérieur, afin d'éviter la propagation d'une personne à l'autre.

Par ailleurs, les mesures de confinement ont considérablement réduit le trafic automobile sur nos routes.

Cet état de fait a eu pour effet que certaines autorités locales à l'étranger ont décidé de fermer tout ou une partie des voiries à la circulation automobile, afin de permettre une dispersion plus grande des piétons et des cyclistes, tout en veillant à ce que ces lieux ne deviennent pas des lieux récréatifs.

En tant que Ministre de la Mobilité, ces exemples m'apparaissent intéressants et vous interpellent certainement également. Je ne peux que vous encourager à y donner de l'attention.

Afin de vous soutenir dans de telles orientations qui conviendraient à votre situation spécifique, j'ai demandé au SPW MI d'avoir une attention particulièrement positive à vos éventuelles demandes de concertation en matière de fermetures de voiries régionales, et de vous apporter ses conseils en matière d'aménagements provisoires.

Je vous prie de recevoir, Madame/Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Philippe HENRY